

## Instructions et explications relatives aux cases du relevé 3

S'il y a lieu, reportez les montants inscrits aux cases de ce relevé aux lignes correspondantes de votre déclaration de revenus.

- A1** Montant réel des dividendes déterminés (ligne 166)
- A2** Montant réel des dividendes ordinaires (ligne 167)
- B** Montant imposable des dividendes déterminés et ordinaires (ligne 128)
- C** Crédit d'impôt pour dividendes (ligne 415)
- D** Intérêts de source canadienne (ligne 130)
- E** Autres revenus de source canadienne (ligne 130)
- F** Revenus bruts de placement de source étrangère (ligne 130)
- G** Impôts étrangers. Ce montant est utilisé pour calculer le crédit pour impôt étranger (TP-772).
- H** Redevances de source canadienne. S'il s'agit d'un revenu de placement, reportez ce montant à la ligne 130 de votre déclaration de revenus. S'il s'agit d'un revenu d'entreprise, remplissez l'annexe L.
- I** Dividendes sur les gains en capital (ligne 22 de l'annexe G)
- J** Revenus accumulés (rentes) [ligne 122]
- K** Intérêts de billets liés (ligne 130)

### Avis aux bénéficiaires qui sont des sociétés, des sociétés de personnes ou des fiducies

Les montants inscrits sur ce relevé doivent être utilisés pour remplir la *Déclaration de revenus des sociétés* (CO-17), la *Déclaration de renseignements des sociétés de personnes* (TP-600) ou la *Déclaration de revenus des fiducies* (TP-646), selon le cas.

**Note :** Si un code de devise est inscrit à la case « Code de la devise », les montants inscrits sur ce relevé sont en monnaie étrangère. Vous devez les convertir en dollars canadiens avant de les reporter sur une déclaration, sauf si vous êtes une société et que la monnaie étrangère correspond à celle que vous avez choisie pour déclarer vos revenus dans une monnaie fonctionnelle.

### Renseignements complémentaires

- A11** Montant réel des dividendes déterminés (1<sup>er</sup> janvier au 27 mars 2018)
- A12** Montant réel des dividendes déterminés (28 mars au 31 décembre 2018)
- A21** Montant réel des dividendes ordinaires (1<sup>er</sup> janvier au 27 mars 2018)
- A22** Montant réel des dividendes ordinaires (28 mars au 31 décembre 2018)
- E-1** Montant réel des dividendes déterminés
- E-2** Montant réel des dividendes ordinaires
- H-2** Revenus provenant de droits d'auteur. Ces revenus peuvent donner droit à la déduction pour droits d'auteur (ligne 297).
- K-1** Billets liés – Intérêts provenant de source étrangère. Ce montant est utilisé pour calculer le crédit pour impôt étranger. Remplissez le formulaire TP-772.
- 200** Nom de la devise utilisée
- 201** Numéro d'assurance sociale de l'un des titulaires du compte en commun
- 202** Numéro d'assurance sociale de l'un des titulaires du compte en commun
- 203** Numéro d'assurance sociale de l'un des titulaires du compte en commun
- 204** Numéro d'assurance sociale de l'un des titulaires du compte en commun
- 205** Compte de dividendes non réclamés
- 206** Compte d'intérêts non réclamés
- 207** Compte de dividendes non réclamés – Impôt retenu (ligne 451)
- 208** Compte d'intérêts non réclamés – Impôt retenu (ligne 451)

## RELEVÉ 3 Revenus de placement

RL-3 (2018-10)

Année		Code du relevé		Code de la devise		N° du dernier relevé transmis	
<b>A1-</b> Montant réel des div. déterminés	<b>A2-</b> Montant réel des div. ordinaires	<b>B-</b> Montant imposable des dividendes	<b>C-</b> Crédit d'impôt pour dividendes	<b>D-</b> Intérêts de source canadienne			
<b>E-</b> Autres revenus de source canadienne	<b>F-</b> Revenus bruts étrangers	<b>G-</b> Impôts étrangers	<b>H-</b> Redevances de source canadienne		<b>I-</b> Dividendes sur les gains en capital		
<b>J-</b> Revenus accumulés (rentes)	<b>K-</b> Intérêts de billets liés	Type		Numéro de succursale			
Renseignements complémentaires							

Numéro d'assurance sociale du bénéficiaire

Autre numéro d'identification

Nom et adresse du payeur ou du mandataire

Nom et adresse du bénéficiaire et nom du second titulaire